



Credit photos : Robert Baronet

PRÉPOSÉ(E) À L'ENTRETIEN DES PARCS (Emploi étudiant)

La Ville de Matane est présentement à la recherche de personnes pour occuper la fonction de préposé(e) à l'entretien des parcs pour la saison estivale.

RESPONSABILITÉS :

Sous l'autorité du contremaître aux bâtiments et aux parcs, l'étudiant(e) devra :

- Tondre la pelouse;
- Utiliser le fouet à essence;
- Peinturer.

EXIGENCES :

- Respecter les exigences de la Politique d'embauche des étudiants;
- Permis de conduire de classe 5 valide.

CONDITIONS SALARIALES :

- Le poste est de 12 semaines au taux du salaire minimum en vigueur;
- Horaire de 40 h par semaine de 8 h à 17 h du lundi au vendredi.